

CONSEIL COMMUNAL TALENCE EST

Compte rendu de la séance publique

du 6 novembre 2008

Madame Denon-Birot ouvre la séance, présente les 3 personnes représentant La Poste et passe la parole à Monsieur Brice Gauthier, Directeur de l'établissement de Talence.

Monsieur Gauthier expose les raisons qui ont amené La Poste à fermer l'agence de Robespierre-Bagatelle et les mesures qui seront mises en place en direction des habitants.

La parole est ensuite donnée aux habitants présents.

Il ressort de ces interventions différents reproches :

- la création du bureau Santillane, pourtant très près géographiquement de la Poste centrale, a contribué à la désaffectation de Robespierre avec le transfert des comptes sur Santillane.
- ne faudrait-il pas tenir compte de l'urbanisme pour choisir l'emplacement de ces bureaux ?
- la poste aurait dû, en plus d'une étude quantitative du trafic de cette agence, faire une étude qualitative tenant compte de l'âge de la population desservie, des moyens de déplacement de cette population et sur les horaires d'ouverture. L'ouverture, le samedi matin, désengorgerait sûrement les agences de Santillane et Talence principal.
- la fermeture de l'agence entraîne une perte de lien social dans le quartier.

D'une façon générale, ce qui est souligné c'est le désengagement qui s'opère au niveau national, et la mise à mal du service public.

Cette décision entraînera une perte d'égalité des personnes sur un même territoire.

Monsieur Guillon rappelle les missions de service public de La Poste qui sont, pour lui, encore entièrement respectées. La dernière mission est celle de la présence territoriale où 90 % de la population d'un département doit être à moins de 5 km d'un point-contact de La Poste. Cette règle est respectée en Gironde à 99,5 %.

La réorganisation des points de La Poste doit également permettre de tendre vers un temps d'attente au guichet de 5 minutes environ.

Madame Denon-Birot clôture cette